

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Ecrins



ATELIER PARTICIPATIF
THÉMATIQUE : TOURISME ET MOBILITÉS

Sommaire

- Les étapes de la procédure et le cadre réglementaire Page 5
- **Les objectifs de l'élaboration du SCoT et les modalités de concertation** Page 11
- Présentation de la synthèse diagnostic Page 15
- **Les objectifs de l'atelier participatif** Page 21
- Atelier Page 23

Organisation de l'atelier participatif



Présentation de la procédure **d'élaboration** du SCoT, ses objectifs et de la synthèse du diagnostic

- Présentation de la procédure d'élaboration du SCoT
- Définition des objectifs de l'élaboration du SCoT du Pays des Ecrins et des modalités de concertation
- Retour sur les données du diagnostic sur le tourisme et la mobilité



Temps **d'échange** collectif afin **d'établir** des orientations **d'aménagement** et/ou un projet de territoire

- Temps d'échanges par groupe afin d'élaborer collectivement des orientations et/ou des projets de territoire à horizon 20 ans sur la base du diagnostic



Restitution des réflexions

- Un rapporteur par table présentera les propositions d'actions/objectifs/projets qui ont été relevés à sa table

Les objectifs de l'atelier participatif

Pourquoi un atelier participatif ?

- Une volonté de **l'intercommunalité** d'inscrire l'élaboration du SCoT dans une démarche participative ;
- La vision des acteurs du territoire : un vrai atout dans la réalisation d'un projet de territoire réaliste du Pays des Ecrins au service de la communauté ;
- La finalité : un projet de territoire construit en concertation avec chaque acteur, compris et partagé par tous.

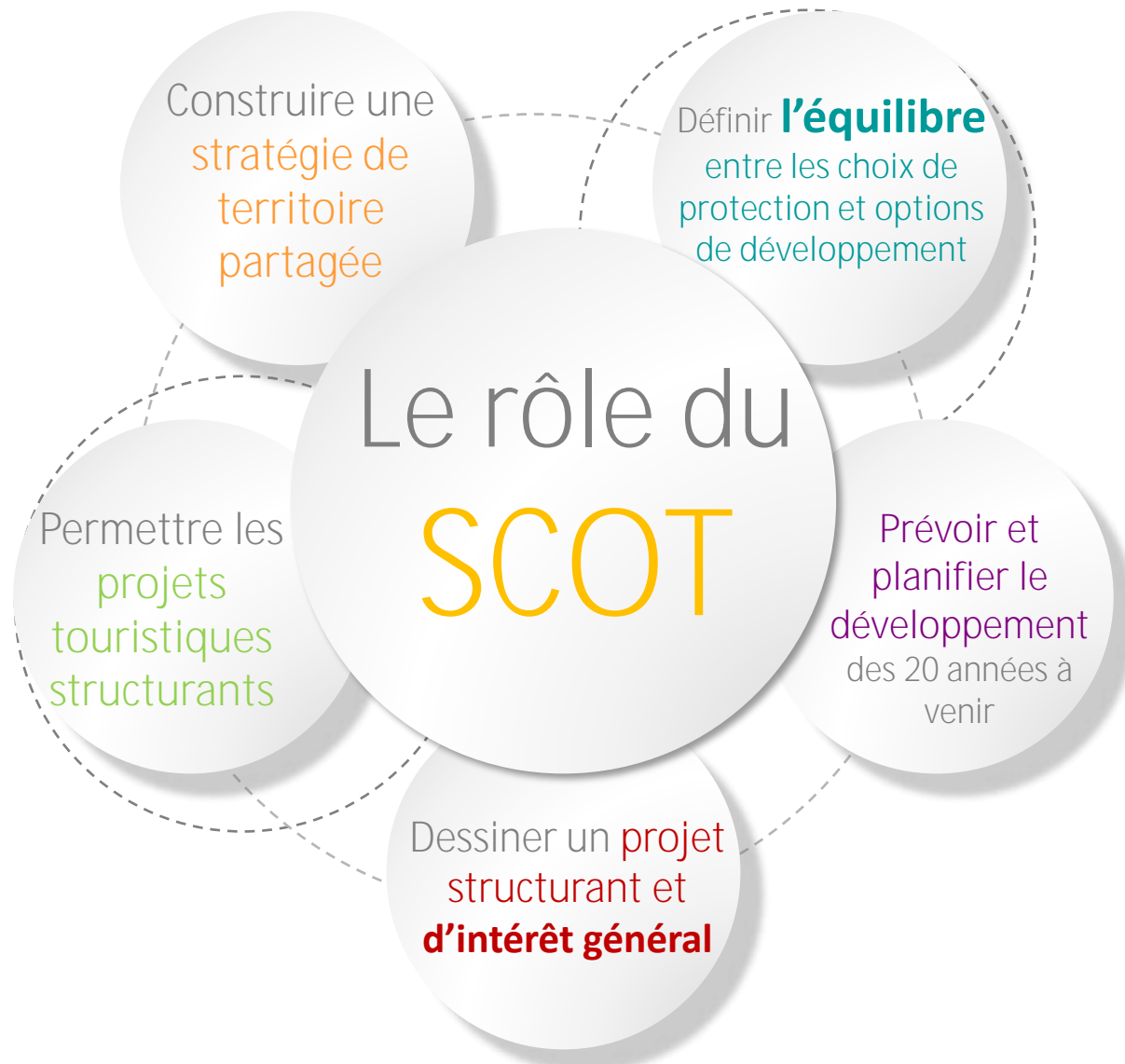


ELABORATION DU SCoT DU PAYS DES ECRINS



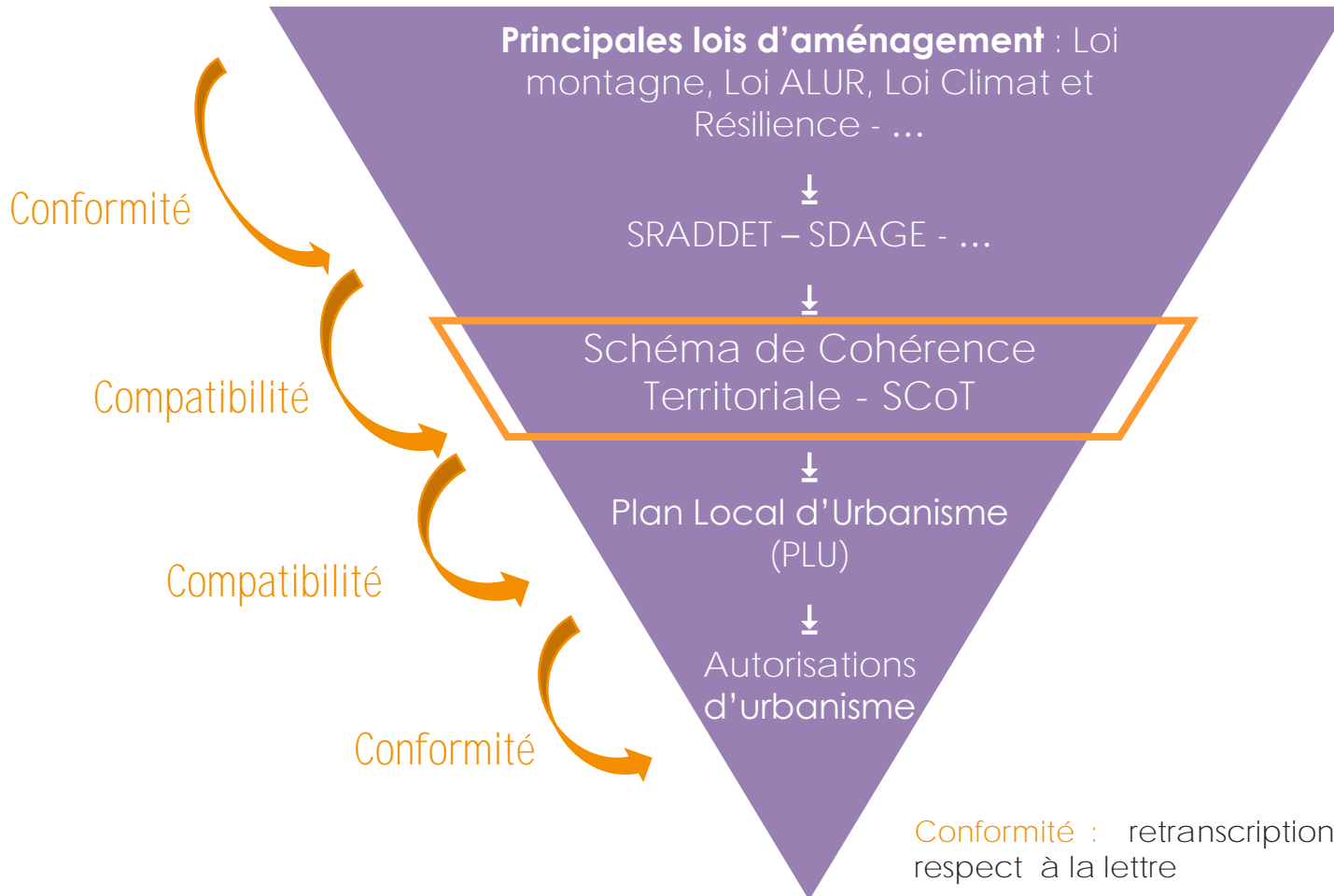
- 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- 2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCoT ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION
- 3/ SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC
- 4/ LES OBJECTIFS DE L'ATELIER PARTICIPATIF
- 5/ ECHANGES

Qu'est-ce qu'un SCoT ?



En l'absence de SCoT, les communes sont sous le régime de la constructibilité limitée (ouverture de zones d'urbanisation futures sous accord du Préfet).

Cadre réglementaire



Conformité : retranscription à l'identique de la règle – respect à la lettre

Compatibilité : respecter l'esprit de la règle

Cadre réglementaire

Une évolution législative pour diminuer l'**artificialisation** des sols

En France, entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés chaque année (soit 3,6% à 5,4% de la superficie des Hautes-Alpes). Cette artificialisation augmente presque 4 fois plus vite que la population.

Loi Climat et résilience

- Fixe l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050
- Impose, à l'échelle nationale un rythme de l'artificialisation des sols dans les 10 années suivant la présente loi, qui soit inférieur à la moitié de celle observée sur les 10 années précédant cette date

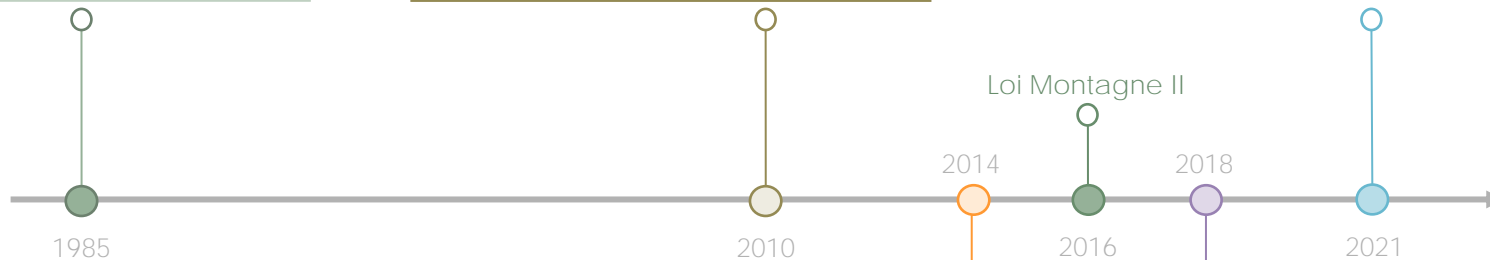
Loi Montagne
Développement et protection des zones de montagne

Loi Grenelle II
Limiter et évaluer la consommation d'espaces sur 10 ans

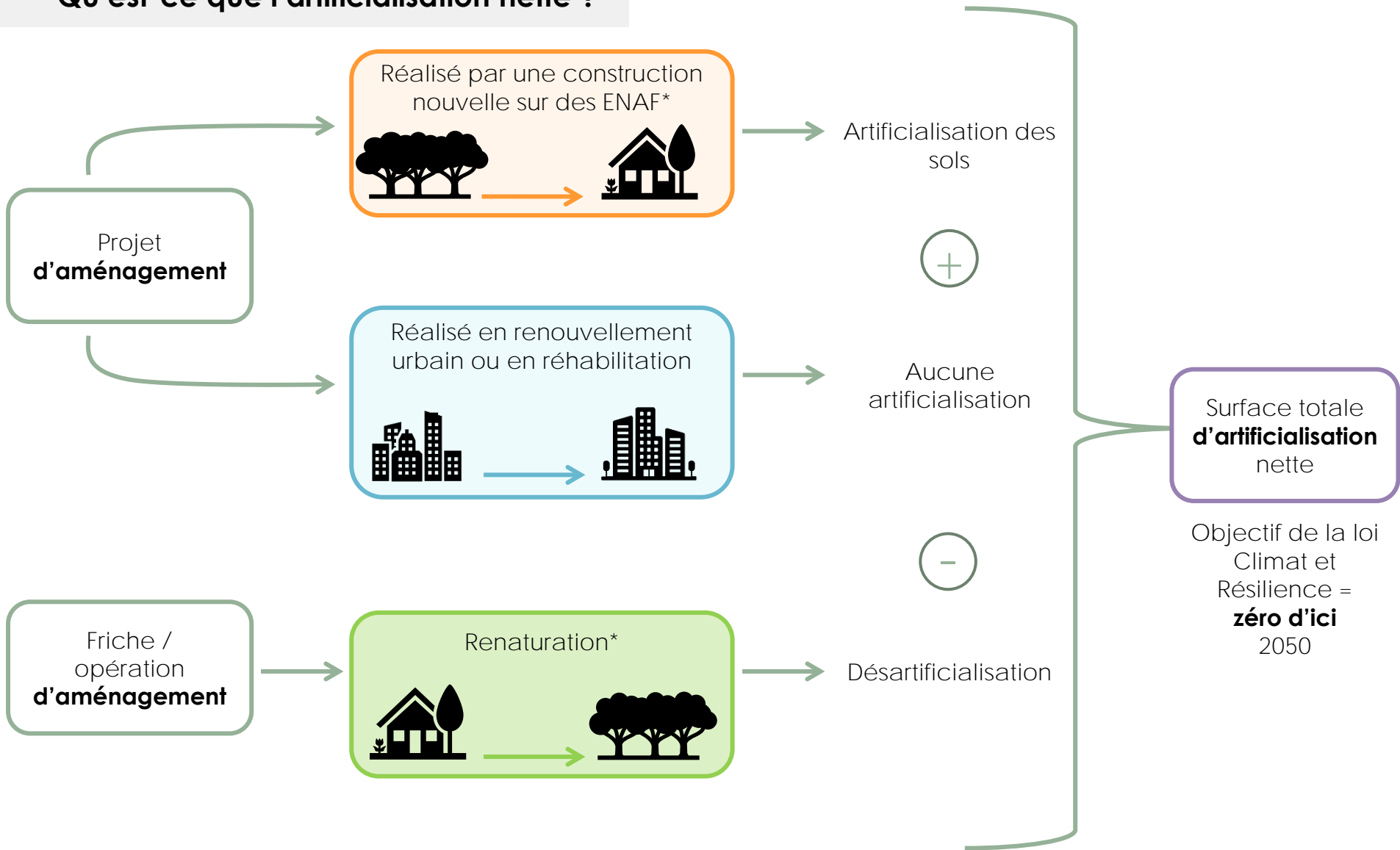
Loi ELAN
Inscrit la lutte contre l'étalement urbain

Loi ALUR

- Production d'une analyse de capacités de densification du tissu urbain
- Limitation de la consommation des espaces naturels et agricoles
- Obligation de fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain



Qu'est-ce que l'artificialisation nette ?



Les documents du SCoT

1

Le Projet d'Aménagement Stratégique – PAS :

- Définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent
- Concourt à la coordination des politiques publiques des territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales
- Fixe, par tranches de dix années, un objectif de réduction de l'artificialisation

2

Le Document d'Orientation et d'Objectifs – DOO :

- Détermine les conditions d'application du projet d'aménagement stratégique
- Définit les orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires

3

Les Annexes :

- Dressent le portrait du territoire
- Comprennent l'évaluation environnementale
- Présentent les justifications des choix retenus pour établir le PAS et le DOO
- Contiennent l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de SCoT
- Justifient des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le DOO

ELABORATION DU SCOT DU PAYS DES ECRINS



- 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- 2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCOT ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION
- 3/ SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC
- 4/ LES OBJECTIFS DE L'ATELIER PARTICIPATIF
- 5/ ECHANGES

Les objectifs de l'élaboration du SCoT et les modalités de concertation

La délibération de lancement du conseil communautaire en date du 24 novembre 2022 définit, **l'objectif** suivant en matière de tourisme :

- Rénover et réhabiliter les lits touristiques et assurer un renouvellement suffisant notamment par des programmes neufs pour maintenir la capacité **d'accueil** du territoire et répondre à la demande de la clientèle en matière de qualité et diversité des hébergements
- Conforter l'**activité** touristique orientée vers les activités de pleine nature tout en la diversifiant
- Diversifier l'**activité** touristique vers des activités patrimoniales et culturelles
- Adapter le territoire aux nouvelles pratiques et demandes des visiteurs
- Prévoir un développement touristique au service des habitants permanents et de la vie locale :
 - Anticiper et éviter les conflits **d'usages** entre les habitants, professionnels agricoles et visiteurs,
 - Préserver l'**environnement** et les paysages en aménageant des secteurs adaptés à l'**accueil** des touristes
- Permettre le développement de l'**ensemble** du territoire en assurant des liaisons de qualité et efficaces aux sites majeurs, et ce en lien avec les territoires voisins
- Assurer la pérennité de l'**ensemble** des pôles touristiques du territoire
- Permettre la réalisation de projets touristiques structurants à l'**échelle** communautaire (UTN)
- Permettre la transition des stations et des grands sites touristiques (ex : Pré de Madame Carle, Ailefroide, les mines **d'argent**, plateaux des Essarts...)



Les objectifs de l'élaboration du SCoT et les modalités de concertation

La délibération de lancement du conseil communautaire en date du 24 novembre 2022 définit, **l'objectif** suivant en matière de mobilités :



- Poursuivre les démarches de réflexion et d'amélioration du réseau ;
- Mettre en œuvre un réseau de transports en commun permettant de répondre aux spécificités du territoire (faibles densités de population et forte affluence saisonnière) et de desservir les principaux sites habités et services publics
- Développer une planification globale et transversale de l'offre de transport intégrant les besoins de tous les publics (scolaires, touristes, travailleurs, habitants)
- Développer une offre multimodale articulée avec l'offre ferroviaire (entre GAP et Briançon) afin faciliter l'accessibilité du territoire
- Favoriser le développement en matière de mobilités douces en :
 - Améliorant l'accès aux vallées d'altitude (vallée du Fournel, Ailefroide, Pré de Madame Carle, Dormillouse, Entre les Aygues, ...)
 - Assurant la poursuite du développement d'un réseau intercommunal de cheminements doux favorisant les liaisons entre les villages
 - Mettant en œuvre une sensibilisation sur la pratique du vélo
 - Développant les liaisons douces dans les hameaux
- Promouvoir une mobilité décarbonée pour l'accès aux domaines skiables d'altitude
- Conforter la gestion du stationnement, notamment en période de forte affluence touristique
- Permettre la réalisation de la déviation de la Roche-de-Rame
- Mettre en place des structures/ équipements en faveur de la réduction de l'utilisation de la voiture individuelle (par exemple : aire de covoiturage, réseau de covoiturage et/ou d'autopartage, ...)

Les objectifs de l'élaboration du SCoT et les modalités de concertation

La délibération de lancement du conseil communautaire en date du 24 novembre 2022 définit les modalités de concertation suivantes :



- Mise à disposition de registres de concertation au sein des mairies de l'intercommunalité, servant à recueillir par écrit les remarques durant toute la durée de la procédure de concertation, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies
- Création **d'une** adresse mail et **d'une** adresse postale dédiée au recueil des avis et demandes de la population : scot@cc-paysdesecrins.com



- Organisation **d'un** minimum de 6 ateliers thématiques (4 ateliers au PAS et 2 au DOO)
- Organisation d'un minimum de 3 réunions publiques afin de présenter l'avancement du document aux différentes phases de son élaboration
- Information régulière de la population sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins, à propos de l'avancée du projet de SCoT
- Exposition évolutive composée de panneaux réalisés au fur et à mesure de l'avancement du projet

ELABORATION DU SCoT DU PAYS DES ECRINS



- 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- 2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCoT ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION

- 3/ SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC
- 4/ LES OBJECTIFS DE L'ATELIER PARTICIPATIF
- 5/ ECHANGES

Les activités économiques

□ Tourisme – l'offre

▪ Fréquentation:

Été = 42% des nuitées annuelles contre 37% en hiver).
Clientèle majoritairement régionale et locale.

▪ Activités: 7 filières « d'excellence »

Ski alpin - Ski nordique / cascades de glace - Rando/trail - Escalade/alpinisme - Eaux vives - Patrimoine - Cyclo/VTT

En période hivernale, dominées par le ski alpin

En période estivale:

Une offre géographiquement plus répartie

Articulée autour de « sites d'entrée »

Très diversifiée

Bicéphale (une offre formelle structurée et localisée notamment en station vs une offre informelle « libre » diffuse et dont les contours et impacts sont difficiles à appréhender).

▪ 38 000 lits dont 11 campings (16%)

Un taux de lits froids important mais relatif (62% en période estivale contre 72% en période hivernale hors camping)

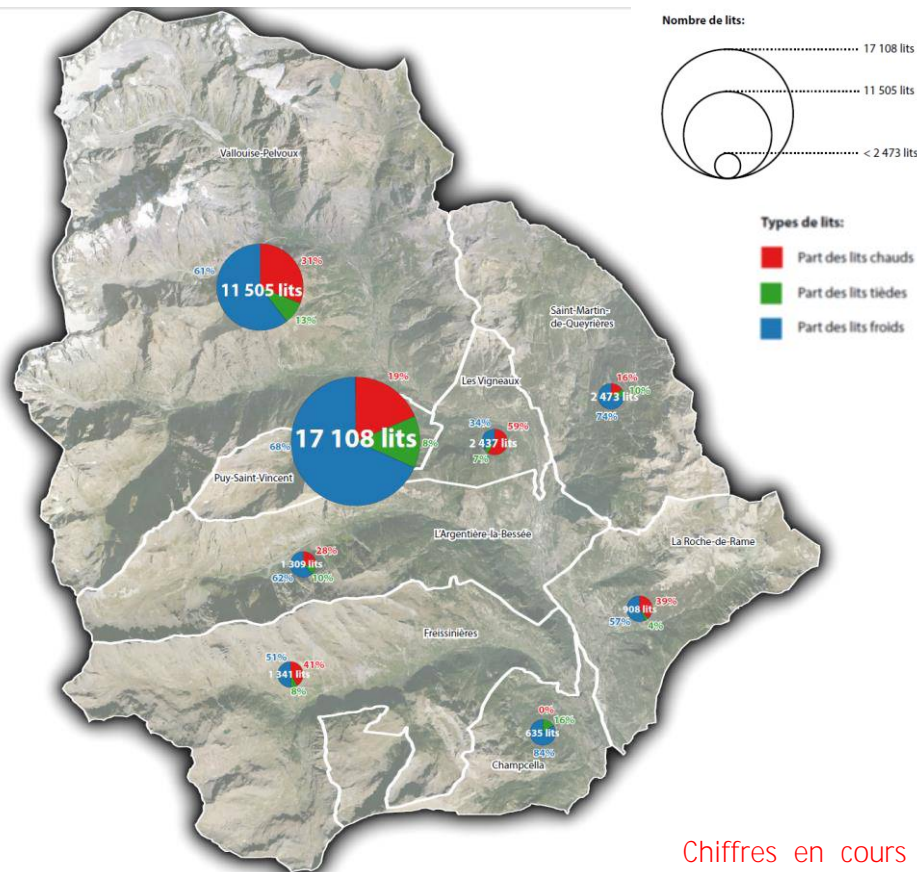
▪ Problématique des lits froids

Plus aucun lit en Résidence de Tourisme => la bascule tendancielle est déjà une réalité. Mais perdre le risque de bascule en lits froids depuis les Agences immobilières voire les lits de particuliers à particuliers.

Exemple de Puy St Vincent:

Perte de 3000 lits en RT depuis 2011.

Aujourd'hui environ 1800 lits en AI et 2200 lits en pap
risques théoriques du passage de ces 4000 lits en lits froids:



Chiffres en cours de vérification

- 100 emplois

- 1,4 M€ sur le DS

- 60 000 J\$

- 8 M€ de retombées économiques globales

- 39 000 nuitées hivernales

Les activités économiques

❑ Tourisme – l'avenir en général

Réchauffement climatique

Viabilité économique d'un domaine skiable: 100jrs d'exploitation

La limite pluie-neige: 1 200m dans les années 1960 à 1 500m aujourd'hui

+2°C dans les Alpes depuis 1900

Par rapport à 2000 (RCP 4,5) dans la zone des Alpes:

+1° à 2050

+2,5° à 2100

❑ Problème des ressources:

Ressources en énergies

Quelles évolutions du prix du pétrole, de l'électricité...?

Ressources en eau

Précipitations relativement constantes, mais bilans hydriques en baisse – tension sur les usages

❑ Tourisme – l'avenir des stations du Pays des Ecrins - Etudes Climsnow 2021

Puy Saint Vincent

- 1400-2700m
- 171 ha de pistes – 35 km
- Consommation d'eau moyenne par saison: 102 000 m³
- Couverture neige de culture: 29%

Pelvoux Vallouise

- 1250-2300m
- 49 ha de pistes – 16 km
- Consommation d'eau moyenne par saison: 47 000 m³
- Couverture neige culture: 59%

2050 :

- Hors secteur neige de culture: 1/3 haut du domaine sera exploitable 100 jrs en saison moyenne, 1/10^e en mauvaise saison
- Avec l'enneigement de culture actuel: 80% du domaine serait toujours exploitable en 2060;
- Fréquence des mauvaises saisons: 50% à RCP 4,5 et 60% à RCP 8,5
- Diminution des heures de production en avant saison à RCP 4,5 et 8,5
- Augmentation de la consommation d'eau à équipements équivalents (de 10 000m³ environ)

- Hors secteur neige de culture: le haut du domaine (voire le bas) ne sera pas exploitable 100 jrs en cas de mauvaise saison
- Fréquence des mauvaises saisons: 50% à RCP 4,5 et 60% à RCP 8,5
- Diminution des heures de production en avant saison dès aujourd'hui à RCP 4,5 et 8,5
- Augmentation de la consommation d'eau à équipements équivalents (de 5 à 10 000 m³ environ)

Conclusion:

L'offre de ski actuelle ne peut être pérennisée telle qu'elle à visée 2050 sans:

- Augmenter la consommation en eau pour maintenir le niveau d'enneigement actuel
- Augmenter les équipements en enneigement de culture et donc de nouveau augmenter la consommation en eau

Synthèse

ATOUTS

- Un territoire réellement majestueux et préservé;
- Une notoriété affirmée sur **l'escalade** et **l'alpinisme**;
- Des stations qui peuvent être complémentaires;
- Une offre diversifiée, qualitative et complémentaire marquée autour des APPN;
- Une offre maîtrisée par les acteurs locaux (activités, hébergements etc)
- Des atouts pour le secteur de la formation/scolaire (centres, hébergements, territoire...)

OPPORTUNITES

- Positionnement **écotourisme** montagnard précurseur si affirmé;
- Des stratégies supra territoriales dans la même mouvance (Hautes-Alpes, Parc National, Etat);
- Clientèle locale;
- Correspondance entre les demandes des touristes et les besoins des locaux;
- Report des clientèles sur les stations moyenne montagne;
- Tendance au **tourisme responsable** naissante et grandissante;
- Esprit parc/PNE.

FAIBLESSES

- Une forte offre informelle non palpable;
- Signalétique (vers et sur les sites **d'activités**)
- Une mobilité fractionnée et difficile à « verdir »;
- Poids des lits froids;
- Structuration intercommunale de **l'offre** => synergie physique et touristique entre les sites;
- Un tourisme hiver dominé par **l'alpin** à faire coller au positionnement;
- Saupoudrage sous couvert de diversification;
- Pas **d'élément** fort différenciant sur le positionnement « **écotourisme montagnard** » hors renommée **alpinisme**;
- Observatoire des lits touristiques.

MENACES

- Contradictions de **l'écotourisme** (impacts environnementaux du tourisme lui-même (sites naturels, déplacements etc));
- Conciliation territoire préservé et développement touristique => poser les limites
- Une tendance sociétale au positionnement « **tourisme responsable** » => sortir du lot
- Avenir des stations **d'alpin** à terme;
- Avenir de **l'alpinisme** (impact du retrait des glaciers)
- Saupoudrage/orientations au gré des opportunités notamment financières (subventions...);
- Coût des ressources/matières premières tant pour les touristes (budget) que pour les acteurs locaux.

Déplacements et mobilités

Mobilité intra territoriale

Transports en commun

Des transports en commun majoritairement saisonniers, qui ne permettent pas de satisfaire un besoin de déplacements domicile/travail.

Réseau routier

- Un réseau limité avec des communes enclavées
- Une circulation difficile sur la RN94

Modes de déplacements doux/actifs

- Des cheminements piétons peu présents (hors sentiers pédestres pouvant servir de liaison)

Mobilité extra territoriale

Une offre de TC peu compétitive rejoindre le territoire depuis les principales agglomérations

Problème de structuration du réseau ferroviaire haut alpin versus infrastructures routières de qualité.

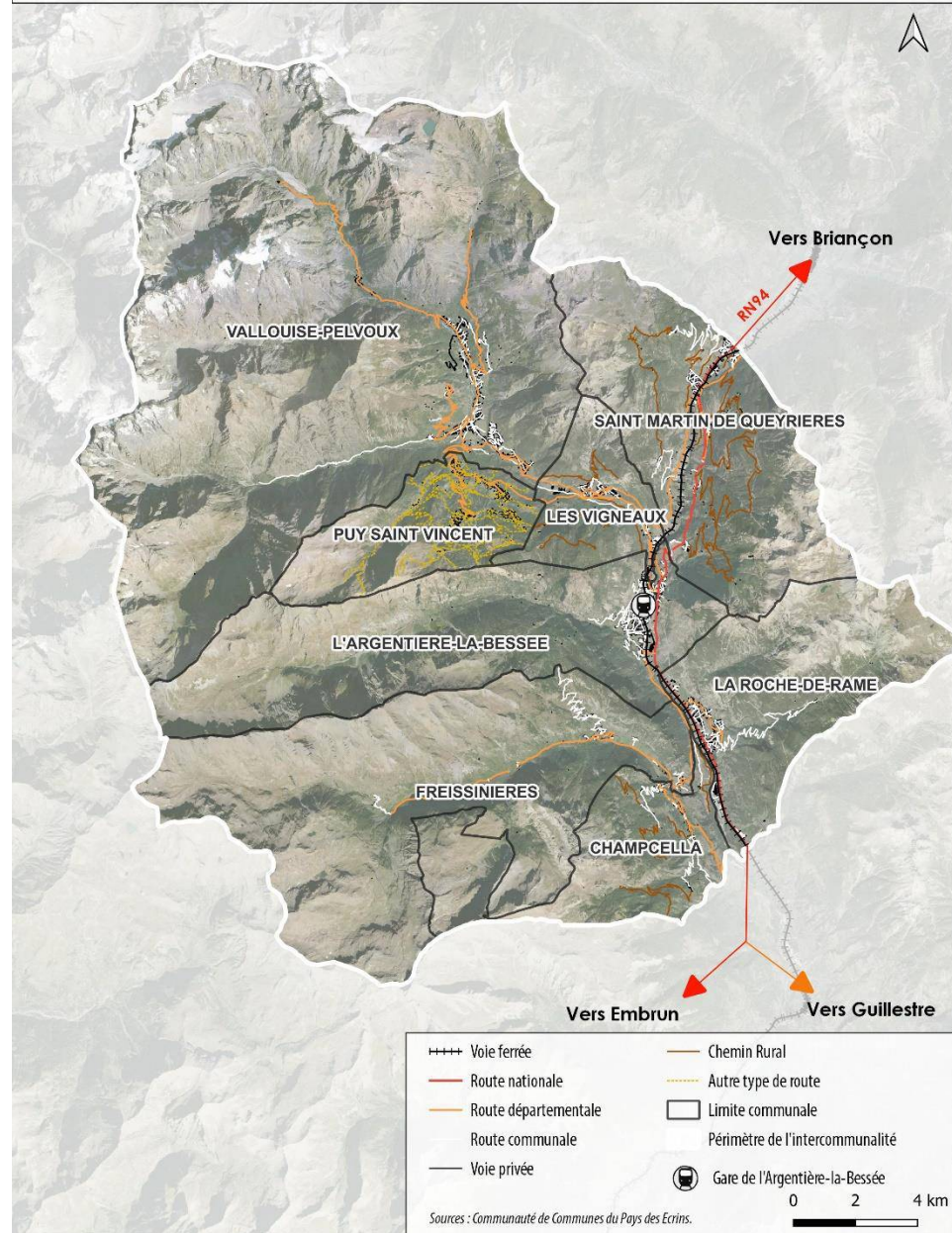
Projet

Etude mobilité des fonds de vallée 2021:

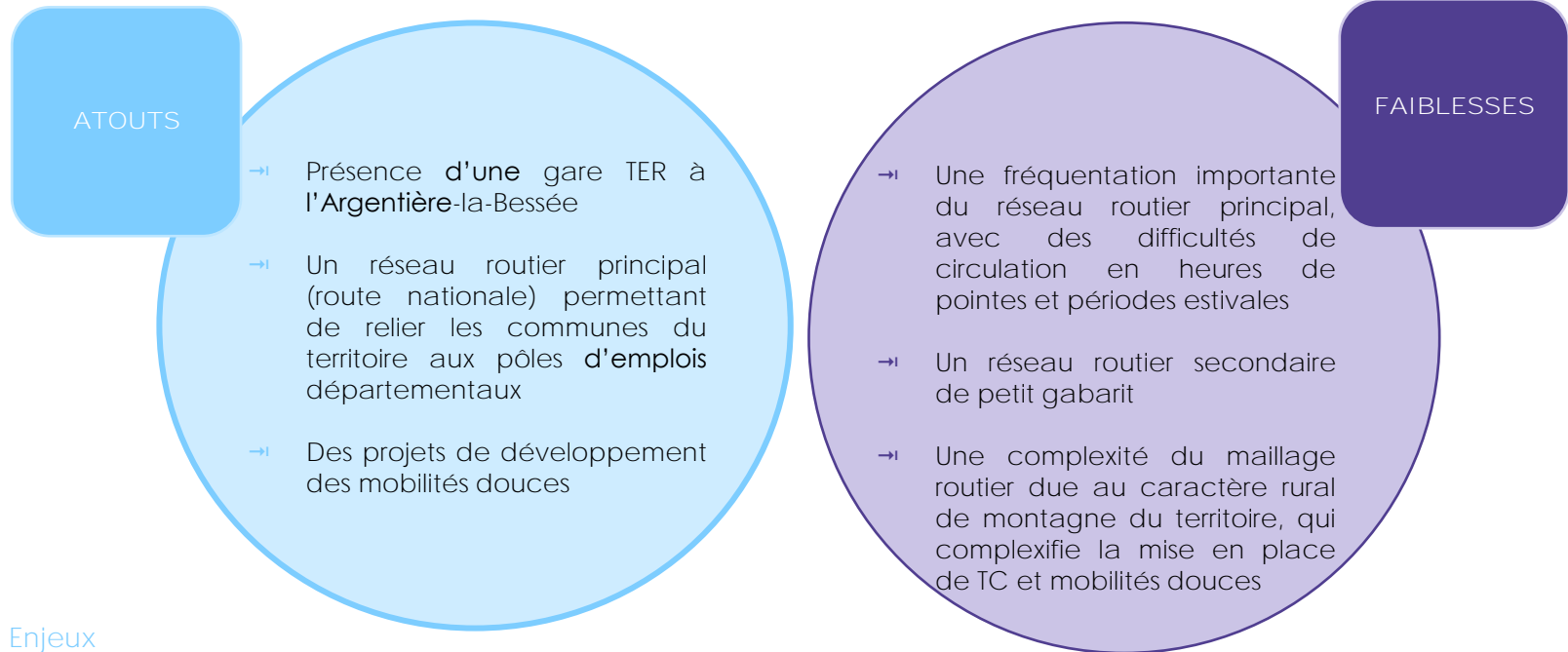
Des stationnements désorganisés ou difficiles d'accès.

Un manque de réseau de navettes et de pratique cyclo.

Réseau de transports du territoire de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins



Synthèse



Enjeux

- Le dimensionnement des besoins en infrastructures routières eu égard aux besoins saisonniers et permanents
- Des besoins en mobilité qui varient selon les périodes de **l'année** (haute ou basse saison)
- ⇒ Qui peuvent se rejoindre en termes d'**infrastructures** de mobilité douce;
- ⇒ Qui diffèrent en termes d'**offre** de transports en commun, nécessitant l'**atteinte** de certains seuils pour pouvoir être mises en place.
- Des besoins en mobilité qui varient selon les clientèles: travailleurs saisonniers, touristes, habitants, commerçants etc.
- Un accès et un maillage territorial de l'**offre** en mobilité dépendant de politiques supra territoriales (réseau ferroviaire, lignes régionales etc.)

ELABORATION DU SCOT DU PAYS DES ECRINS



- 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- 2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCOT ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION
- 3/ SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

- 4/ LES OBJECTIFS DE L'ATELIER PARTICIPATIF
- 5/ ECHANGES

Les objectifs de l'atelier participatif



Objectifs de l'atelier :

- Exprimer ses idées et écouter celles des autres ;
- Réfléchir à un projet commun à partir des idées et propositions de chacun ;
- Construire une vision partagée autour d'un projet **d'intérêt** général.

ELABORATION DU SCOT DU PAYS DES ECRINS



- 1/ LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ET LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
- 2/ LES OBJECTIFS DE L'ÉLABORATION DU SCOT ET LES MODALITÉS DE CONCERTATION
- 3/ SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC
- 4/ LES OBJECTIFS DE L'ATELIER PARTICIPATIF

- 5/ ECHANGES



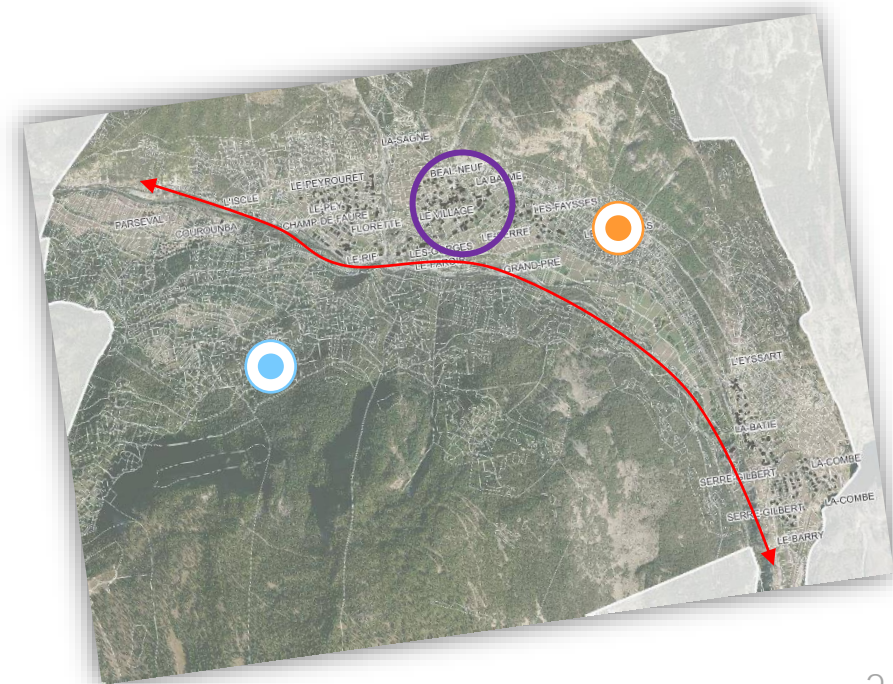
2 Temps **d'échange** collectif afin **d'établir** des orientations **d'aménagement** et/ou un projet de territoire

- Identifier par groupe les orientations et/ou les projets qui devront être mis en place à l'échelle du territoire, à horizon 20 ans sur la base du diagnostic
- Cartographier ces orientations et projets

Localiser les actions et orientations à mettre en **œuvre** sur le plan

- Diversifier l'offre touristique
- Améliorer l'offre d'hébergements touristiques (...)

Localiser les actions à mettre en **œuvre** sur le plan





3 Restitution des réflexions de chaque groupe

→ Un rapporteur par table présentera les propositions d'actions/objectifs/projets qui ont été relevés à sa table



Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Ecrins



ATELIER PARTICIPATIF
THÉMATIQUE : TOURISME ET MOBILITÉS

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION